

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 NOVEMBRE 2022 À 18H30

PROCES-VERBAL No 390

Présents	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS (président), Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ.
Excusées	Mme Sahar NSEIR, Sara GIL DA ROSA, procès-verbaliste
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux des commissions
5. Présentation par l'Exécutif du budget 2023 de la commune de Dardagny
6. Rapports de conclusion des commissions
 - a) Commission des finances et de la taxe professionnelle communale
 - 1) Préavis relatif au budget et aux investissements 2023
 - 2) Préavis relatif à la vente de la parcelle n° 140 à Essertines (commune de Dardagny) à M. Guy Ramu
7. Proposition de l'Exécutif
 - a) Délibération D2022-11 relative à la vente de la parcelle n° 140 à Essertines (commune de Dardagny) à M. Guy Ramu
8. Proposition des Conseillers municipaux
 - a) Questions orales ou écrites
9. Dossiers en cours – questions et remarques
10. Divers et propositions individuelles

Le président ouvre la séance à 18h30 en souhaitant la bienvenue à tous. Il excuse Mme Sahar Nseir et la procès-verbaliste Sara Gil da Rosa en précisant que le procès-verbal sera rédigé à distance.

1. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2022

- **Le président** corrige son intervention en page 2713, le paragraphe figurant sous la lettre de M. André Girardin. Il faut remplacer « la loi sur l'exercice et droit politique » par « la loi sur l'exercice des droits politiques ».
- **Anne Zoller** corrige son intervention en page 2714, au 1^{er} paragraphe : il faut remplacer le nom de « M. Rivaz » par « M. Riva ».
- **Mme Vanoncini** corrige son intervention en page 2716, concernant l'atelier zéro déchets en dernière ligne : « l'atelier sera également ouvert mais les cours seront à leur frais » par « l'atelier sera également ouvert à leur frais » car il n'y a eu qu'un seul cours.

- **Le président** corrige son intervention en page 2717, 5^{ème} paragraphe : « ... qu'il existe bien des subventions selon le prestataire utilisé » par « ... qu'il existe des subventions pour les particuliers mais pas pour les prestataires qui fonctionnent en réseau ».

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022 est approuvé par 12 voix, soit à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **Le président** annonce le résultat des votations sur les droits d'opposition des Conseils municipaux. Un vote avait été effectué le 12 septembre dernier sur les décisions prises lors de la dernière assemblée générale extraordinaire de l'association des communes genevoises, qui s'était tenue le 22 juin 2022. Il y avait 7 objets et voici les résultats de la procédure d'opposition :

1) Aucun Conseil municipal ne s'est opposé à la décision de l'association des communes genevoises relative à l'octroi en 2023 par le fond intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

2) Aucun Conseil municipal ne s'est opposé à la décision de l'association des communes genevoises relative à la participation en 2023 du fond intercommunal au financement du bibliobus intercommunal pour un montant de CHF 470'000.-.

3) Aucun Conseil municipal ne s'est opposé à la décision de l'association des communes genevoises relative au financement en 2023 par le fond intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-.

4) Aucun Conseil municipal ne s'est opposé à la décision de l'association des communes genevoises relative au financement en 2023 par le fond intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.

5) Aucun Conseil municipal ne s'est opposé à la décision de l'association des communes genevoises relative au financement en 2023 par le fond intercommunal des investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-.

6) Seul le Conseil municipal de la commune de Laconnex a adopté une décision d'opposition sous forme de résolution contre la décision de l'association des communes genevoises, relative à la participation en 2023 du fond intercommunal aux charges de fonctionnement du groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.-.

7) Seul le Conseil municipal de la commune de Dardagny a adopté une décision d'opposition sous forme de résolution contre la décision de l'association des communes genevoises relative à l'octroi en 2023 par le fond intercommunal de la Ville de Genève d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Par conséquent, aucune des majorités requises par la loi n'a été atteinte et l'ensemble des sept décisions énumérées peuvent entrer en force.

- **M. Guyot** informe que, comme annoncé il y a quelques mois, certains ajustements concernant la directive sur le fonctionnement du Conseil municipal ont été discutés avec Mme Monney et l'exécutif dans son intégralité. Les discussions ont porté sur les rapports de conclusion, leurs sens et buts, ainsi que sur la manière de pouvoir alléger le travail délibératif tout en gardant une certaine cohérence.

Sur les rapports de conclusion, il a notamment été discuté de la nécessité de mettre un seuil d'activation qui conviendrait pour la majorité des commissions, afin de ne pas devoir effectuer un rapport de conclusion à chaque fois qu'une décision est prise par une commission. Ce seuil

d'activation, qui a été décidé selon un critère financier, sera de CHF 2'000.-. Ce qui signifie que toute décision prise par une commission qui n'excède pas CHF 2'000.- se fera sans le besoin de procéder à un rapport de conclusion.

Aussi, cette décision permet de rajouter un point qui n'est pas permis aujourd'hui par le règlement du Conseil municipal et qui concerne le fait de refuser une décision de commission si elle n'est pas présentée au Conseil municipal. Il n'y a pas de possibilité aujourd'hui au Conseil municipal de renvoyer en commission une décision si elle n'est pas directement soumise à cette séance. Cela pose quelques questions et interrogations sur le fonctionnement qui sont intervenues dans des discussions avec l'exécutif, comme par exemple pour les subventions de la commission MACS ou sur le fait de privilégier des motions plutôt que des rapports de conclusion en toute circonstance.

Aussi, dans deux ans, le régime du Conseil administratif changera, il n'y aura donc plus de Maire ni d'adjoint(e) mais uniquement des Conseillers administratifs et cela doit être pris en compte dans la bonne tenue des Conseils municipaux et des débats à partir de 2025. C'est la raison pour laquelle une mise en place d'une commission ad hoc sur une refonte du règlement serait une bonne chose, bien qu'il s'agisse d'un exercice délicat, compliqué et chronophage, il faudra demander conseil au service des affaires communales (SAFCO), à un(e) juriste ou toute personne qui serait compétente dans ce domaine. Il n'est ni trop tôt, ni trop tard pour en parler car il s'agit d'un processus lent et inertiel et il faudra du temps pour le mettre en place.

Le président suggère d'en parler lors d'une séance des présidents qui se tiendra probablement lors du Conseil municipal du 1er février 2023, à 18h30. Elle figurera sur l'ordre du jour et un mail sera envoyé à tous les Conseillers en temps voulu.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** souhaite effectuer un tour de table pour le rendez-vous du 3 décembre prochain à 10h00 concernant la pose des décorations de Noël sur la commune, ainsi que pour la raclette au carnotzet après le Conseil municipal du 15 décembre prochain.

Seront présents pour les décorations de Noël : Gaëlle Röthlisberger Couillaud, Emilia Schlipf, Christine Hutin, Gabriella Robert, Tracy Monney, Julien Guyot et Jean-Jacques Bodenmann.

Sera absent pour la raclette : Stéphane Todesco.

- **Mme Zoller** rappelle aux présidents de commission qu'il faudra transmettre avant la fin du mois de novembre à M. Wyss la liste des présences des conseillers aux commissions ainsi que le nom des différents procès-verbalistes. Un tableau Excel a été envoyé aux présidents en début d'année qu'il faudra compléter afin que les jetons de présence puissent être versés.
- Concernant l'émission de la TSR « Cœur-à-Cœur », celle-ci sera enregistrée au château le 20 décembre prochain entre 15h40 et 16h00 précisément. Elle débutera par la visite de la salle des Chevaliers et se poursuivra dans la salle des Fêtes avec un chant des enfants.
- Une question avait été posée lors du Conseil municipal du 12 septembre dernier concernant la construction d'un mur de deux mètres sur la parcelle n° 340 du village de Dardagny. Un courrier a été envoyé à l'office des autorisations de construire qui a constaté qu'aucune demande d'autorisation pour ces travaux n'avait été effectuée auprès de leur service. L'Etat a pris en charge ce dossier et va gérer la partie infraction.
- Le plan de site, qui avait été préavisé négativement au mois de septembre 2020, n'a pas beaucoup avancé depuis. La procédure d'opposition devait être lancée et passée dans la FAO le 15 août dernier mais n'est toujours pas finalisée. L'Etat est en train de travailler dessus et a promis un retour très prochainement.

- Les travaux du cimetière viennent de débuter. Les tilleuls sont en train d'être replantés et ces travaux seront terminés pour la fin de cette semaine, voir début de la semaine prochaine. Seront également terminées pour la fin de l'année toutes les plantations qui se trouvent au fond du cimetière ainsi que les aménagements, dont le mur qui a déjà été ouvert. Le bassin doit être encore taillé et ne sera donc pas terminé d'ici la fin de l'année. Le reste des travaux reprendra à la mi-janvier 2023 avec les autres plantations, les éléments de maçonnerie du jardin du souvenir, la pergola, ainsi que la partie extérieure. À ce jour, la fin des travaux est estimée à mi-avril 2023.
- Concernant les nouveaux bancs en béton de la commune, les assises en bois ont été effectuées et elles seront installées entre le 21 novembre et début décembre 2022.
- Le dossier des haies dans les jardins des immeubles de la Plaine avance moins vite que prévu, car les propositions de plantation de la part de la régie n'étaient pas considérées comme des haies vives. Des arbustes en haies vives ont été commandés et les travaux débuteront en principe en 2023. Deux arbres seront probablement abattus et une plantation de bambous sera également arrachée. Des courriers ont été envoyés aux locataires leur informant qu'il faudra démonter les structures qui ont été personnalisées (barrières, structure en bois, etc.) dans leur jardin. Il ne sera pas autorisé de remettre des parois car les haies vives ont besoin de lumière et d'espace pour pousser.
- Le projet de l'auberge commence à prendre forme. Une étude a été effectuée concernant le chauffage, qui sera un des gros points de cette rénovation étant donné qu'il n'y a pas de ventilation existante. Les travaux de l'ingénieur ont été dirigés sur l'endroit à positionner toute la partie technique et, finalement, au vu des exigences des voisins et des conditions d'accessibilité aux compteurs, il a été décidé que la meilleure des solutions restait une excavation en dessous de ce qui est aujourd'hui la cuisine, le stockage et les toilettes. Tout le côté technique sera installé dans cette excavation, ainsi que des vestiaires et des douches qui sont aujourd'hui obligatoires pour le personnel qui travaille dans la restauration. Le programme qui a été défini, présenté et conservé (le bistro, le restaurant, les logements, les quatre chambres d'hôtes) sera à peu près identique à la structure qu'il y a actuellement. Ce qui change, ce sont les espaces supérieurs par un redimensionnement des appartements et la création de trois chambres d'hôtes dans le bâtiment même ainsi qu'une quatrième chambre d'hôtes qui sera à l'extérieur à l'arrière du bâtiment. Tous ces éléments sont en train d'être mis en place et des plans seront présentés à la séance de mi-législature.
- Les travaux de rénovation de la mairie se dérouleront entre le 26 juin et le 30 septembre 2023. La permanence de la mairie sera organisée dans la salle des fêtes le temps des travaux (salle qui ne pourra pas être louée durant cette période). Il faudra également informer l'état civil de Meyrin pour qu'il puisse informer de ces travaux lors des cérémonies de mariages de l'été prochain. Les travaux du gros œuvre débuteront en juillet, une fois l'école fermée pour des questions de sécurité.
- Dans le procès-verbal de la commission des Finances, il était question d'un potentiel rachat de parcelles situées derrière la parcelle n° 612 de Mme Wüst pour laquelle la commune a fait valoir son droit d'emption. La situation est un peu plus compliquée que prévue, du fait que les parcelles n° 1038 et n° 736 sont imbriquées dans des servitudes de non-bâtir. Les pistes continuent à être explorées, une offre d'achat n'ayant pas encore été faite.
- Également dans ce même procès-verbal, est noté le potentiel rachat de l'allée de l'immeuble au n° 31 de la route de Challex. Le propriétaire actuel a été informé de l'intérêt du rachat de cette allée et un plan financier est en train d'être préparé, incluant dans ce plan, la parcelle de Mme Wüst et la potentialité d'achat des autres parcelles. Une fois ce plan financier mis en place, un retour sera fait à la commission des Finances pour son préavis.
- Le Tribunal administratif de Lyon a rendu un verdict en faveur de la protection de dizaine d'espèces protégées à l'endroit où le centre commercial de Saint-Genis-Pouilly était prévu de

se construire. Il a été indiqué que la société de promotion pour ce projet n'a pas demandé de dérogation nécessaire à la destruction de ces espèces protégées et que, par conséquent, le Tribunal a bloqué la procédure d'avancement de ce projet.

- **Mme Bovy** informe que le 19 janvier 2023 à 18h00, une formation sera organisée sur les enjeux climatiques. Cette formation est destinée aux conseillers(ères) municipaux et aux exécutifs. Les détails du lieu et du programme seront communiqués ultérieurement.
- **Mme Bovy** demande un tour de table pour savoir qui sera présent pour la sortie à Appenzell du 29 au 30 avril 2023 afin de pouvoir organiser le transport et l'hôtel. Les personnes qui s'inscrivent mais qui ne viendront finalement pas à cette sortie devront rembourser les montants de leur réservation, sauf cas de force majeure. Elle demande également qui est bénéficiaire d'un abonnement demi-tarif des CFF.

Seront présents à cette sortie : Kevin Polte (demi-tarif), Mathurin Ramu, Gaëlle Röthlisberger Couillaud (doit redire pour l'abonnement), Julien Guyot, Tracy Monney, Gautier Rausis, Christine Hutin, Emilia Schlipf, Pierre Vuissoz (demi-tarif), Jean-Jacques Bodenmann (demi-tarif), Emilienne Hutin Zumbach (demi-tarif), Anne Zoller, Gabrielle Robert.

- **Mme Hutin Zumbach** souhaite faire trois communications :
- La fête de l'Escalade des écoles aura lieu le lundi 12 décembre 2022. Le cortège partira de la salle polyvalente à 18h40 pour se diriger jusqu'au château. Il y aura les chants, la soupe, le vin chaud et la marmite en chocolat. Tous les Conseillers municipaux sont les bienvenus.
- La demande d'autorisation pour le street-workout a été déposée. La commune l'a préavisé positivement mais il reste encore à attendre l'aval de tous les autres services. Les CFF doivent également se prononcer en vue de la proximité des éléments de la parcelle CFF et des voies. L'office du patrimoine n'est pas concerné.
- La mise aux normes des bâtiments de la commune est en route suite à l'audit incendie. Le changement des portes palières est amorcé pour nos immeubles locatifs de La Plaine et de Dardagny. Selon le budget, la procédure se mettra en place d'ici 2023 - 2024.

4. Questions sur les procès-verbaux de commission

- **Mme Hutin** a constaté qu'il n'y avait pas de procès-verbal pour la commission Urbanisme-Aménagement depuis le 24 mars 2022.

M. Polte informe qu'il y a eu une commission en mai dernier et que les PV ont en principe été transmis. Il s'excuse du désagrément et fera une vérification.

- **Mme Vanoncini** précise qu'elle n'a pas eu le temps de prendre connaissance des deux documents reçus aujourd'hui et datés du mois d'avril et juin derniers à propos de la commission sécurité et demande si des questions peuvent encore être posées lors du prochain Conseil municipal.

Le président confirme que oui.

5. Présentation du budget 2023

- Avant de laisser la parole à M. Palfi pour la présentation du budget 2023, **Mme le Maire** désire revenir sur les différentes demandes budgétaires des commissions. Il faut savoir que le premier jet de ce budget a fait ressortir une perte de Fr. 680'000,-. M. Palfi a effectué une épuration de tous les petits comptes de charge non utilisés mais tout de même budgétés, ce qui a permis une économie de Fr. 250'000,-. Afin de pouvoir présenter un budget positif, il a fallu encore travailler sur le budget des commissions en annulant ou déplaçant sur l'année suivante certaines demandes des commissions.

Aucune question n'étant posée, M. Palfi prend la parole et explique les principaux comptes du budget 2023.

0220.0.30100.0 – Traitement du personnel communal : La masse salariale a été augmentée suite à l'engagement du nouveau technicien communal, M. David Rodriguez, et de l'augmentation du temps de travail de M. Palfi lui-même qui passe de 60% à 80%.

0220.0.31300.1 – Frais de télécommunication : La forte augmentation de ce poste provient du fait que tous nos abonnements téléphoniques se retrouvent à présent sur une seule facture suite à notre changement de système téléphonique, ce qui permet une économie de Fr. 3'500,- sur l'année.

0220.1.36120.0 – Cotisation SIACG : Ce poste est également en légère hausse à la suite de l'augmentation du nombre et du prix des licences informatiques. A noter qu'un montant de Fr. 3'000,- sera refacturé au groupement de la jeunesse.

0220.2.31490.0 - Poids public : Le poids public de la salle polyvalente a besoin d'une grande rénovation car une série de pannes est survenue cette année, d'où la dépense prévue de Fr. 10'000,-.

0290.1.33000.0 – Amortissement rénovation mairie : Ce nouvel amortissement concerne la rénovation de la mairie de l'été 2023 pour un montant total de Fr. 210'000,- amorti sur 10 ans.

1500.0.36320.0 – Allocation au service du feu : La compagnie des sapeurs-pompiers de Russin-Dardagny ont annoncé une forte augmentation de leur dépense en 2023 car de nombreux équipements et habits ne sont plus aux normes et doivent être changés.

Mme Hutin demande si le nouveau camion des pompiers est compris dans ce montant. **Mme Zoller** lui répond par la négative, il ne s'agit là uniquement du coût de fonctionnement de la compagnie. L'achat de camion sera un investissement et devra passer par une délibération.

1506.0.36120.1 – Participation aux frais du SIS : Ce chiffre de Fr. 123'010,- est transmis par l'ACG et concerne le regroupement intercommunal du SIS.

2180.0.31050.0 – Repas et collation cuisines scolaires

2180.0.42500.0 – Encaissements parents cuisines scolaires : Une augmentation de la fréquentation des cuisines scolaires se reflète dans ces deux comptes.

2180.0.36120.2 – Cotisation activités parascolaires GIAP : Ce chiffre, transmis par l'ACG, est également en constante augmentation chaque année. Dépense prévue pour 2023 : Fr. 293'700,-.

2192.0.31700.3 – Bus pour transport piscine : Pendant les travaux de rénovation de la piscine de Satigny, il a été possible d'arranger des cours de natation sur la commune d'Avully. Coût estimé du transport des enfants sur l'année 2023 : Fr. 20'000,-.

3290.0.36140.0 – Dédommagement entreprise publique : Il s'agit d'un nouveau compte qui concerne le petit local situé sur la place de la gare que la commune loue dorénavant aux CFF.

3290.0.42500.0 – Vente-recettes encouragement culture : Participation des vigneron de la commune pour la location de ce même petit local des CFF.

3410.736120.0 – Piscine intercommunale : La répartition des premiers coûts entre les communes concernées par la future piscine de Pré-Bois se retrouve dans ce compte.

3412.0.31440.0 – Local judo - travaux : Ce montant de Fr. 50'000,- correspond au coût estimé pour la rénovation du dojo et de ses douches.

3420.0.31440.1 – Parcs et promenades - travaux : Un montant de Fr. 40'000,- est prévu pour l'entretien des arbres de la commune et dans lequel est également compris le verger communal.

3429.0.31110.2 – Autres loisirs - matériel jeux : L'installation des nouveaux jeux vers nos immeubles de la Planta a été estimée à Fr. 50'000,-.

5350.0.36360.6 – Prestations de vieillesse – institution : A partir de 2023, ce ne sera plus Pro Senectute mais Dôme Senior qui viendra en aide à nos aînés.

5451.1.36120.2 – Groupement intercommunal de la Jeunesse : A partir de 2023, il y aura une place de plus à disposition de la commune de Dardagny (16 au lieu de 15) et une de moins pour la commune de Russin (4 au lieu de 5), ce qui augmente la part de dépense nous concernant. Pour rappeler, le coût d'une place vaut environ Fr. 42'000,-.

6150.0.31410.0 – Routes communales – travaux : Dans ce montant global de Fr. 155'000,-, Fr. 100'000,- sont prévus pour les routes, Fr. 55'000,- pour les parkings, et Fr. 5'000,- pour des signalisations.

7790.0.31590.0 – Autres tâches protection environnement : Un montant de Fr. 30'000,- est prévue pour l'étude CECB+ (certificat énergétique cantonal des bâtiments). Cette étude évalue l'efficacité énergétique de l'enveloppe d'un bâtiment et la quantité d'énergie que ce bâtiment consomme. **Mme le Maire** précise qu'il est nécessaire de lancer cette étude avant de pouvoir entamer des travaux ayant un lien avec APEC, ECO21 et des rénovations nécessaires afin de faire baisser les indices de chaleur (IDC) de nos bâtiments.

7900.0.31320.3 – Honoraires architectes, ingénieurs, géomètres : Nous retrouvons dans cette somme la demande de la commission urbanisme pour des honoraires d'architecte d'un montant total de Fr. 100'000,- ainsi que la participation de la commune de Dardagny pour l'étude de la rénovation de la passerelle sous le pont de l'Allondon.

8120.0.36350.0 – Agriculture – subvention syndicat d'élevage : Ce nouveau compte concerne la rénovation du toit du chalet de Crozat en commun avec Russin. Chaque commune participe à hauteur de 50 % sur la dépense totale prévue de Fr. 120'000,- **Mme le Maire** rajoute que le syndicat d'élevage du Crozat a rencontré récemment l'office de l'agriculture ainsi que l'association pastorale et la probabilité que ces derniers rentrent en matière pour une participation financière est très forte.

9630.0.34340.0 – immeuble locatif du patrimoine financier - Dardagny : Ce montant de Fr. 70'000,- concerne le remplacement des portes palières pour les allées 545 à 549. Le changement des portes pour les allées 551 à 553 sera effectué en 2024.

9630.1.34304.0 – immeuble locatif du patrimoine financier – La Plaine : Le même raisonnement a été maintenu pour nos immeubles de La Plaine avec une partie des portes palières qui sera remplacée en 2023 (pour un montant de Fr. 67'000,-) et le solde en 2024.

M. Palfi remercie les conseillers pour leur attention et demande s'il y a des questions.

Mme Hutin demande pourquoi, dans le compte 3420.7.31400.0, l'entretien des plages du Rhône passe de Fr. 10'000,- en 2022 à Fr. 15'000,- en 2023. **Mme Zoller** répond que le montant budgété en 2022 n'était pas sur une année complète, contrairement à 2023.

Mme Hutin se demande à quoi correspond le montant de la redevance de Fr. 150'000,- que les SIG vont verser à la commune en 2023 ? **Mme le Maire** précise qu'il s'agit d'un retour des SIG sur la consommation globale d'électricité sur notre commune, que ce soit par les privés ou par l'éclairage public. Ce qui signifie qu'elle devrait diminuer ces prochaines années lorsque nous commencerons à éteindre les lumières dans nos villages pendant les nuits.

6. Rapports de conclusion des commissions

a) RC commission Finances – budget 2023

1) Préavis relatif au budget et aux investissements 2023

M. Guyot souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un préavis financier de la commission des Finances et qu'il n'y a pas de vote ce soir sur le budget 2023. Le vote de ce soir sera exclusivement sur le fait que le budget a été présenté à la commission des Finances, puis réajusté par mail et que les commissaires sont d'accord avec les nouveaux chiffres et les réajustements effectués en l'état. La commission des Finances s'est prononcée favorablement en ce qui concerne les budgets et les investissements et enjoint le Conseil municipal à en faire de même.

Mme Zoller ajoute que le vote de ce soir concerne la présentation et les questions et que le vote final aura lieu le 15 décembre prochain.

Le rapport de conclusion de la commission des Finances et de la taxe professionnelle communale - préavis relatif au budget et aux investissements 2023 est approuvé à l'unanimité.

2) Préavis relatif à la vente de la parcelle n° 140 à Essertines (commune de Dardagny) à M. Guy Ramu

M. Guyot rappelle qu'il s'agit d'une affaire qui date au sein de l'exécutif de la commune. En 1948, la parcelle avait été achetée par la commune aux ancêtres de M. Guy Ramu dans le but d'en faire un local pour les pompiers. Suite au regroupement des casernes et des compagnies de sapeurs-pompiers de Russin et Dardagny, cette acquisition communale n'a aujourd'hui plus d'utilité. M. Guy Ramu souhaiterait l'acquérir pour la promotion de produits locaux et du terroir.

L'expertise effectuée par M. Guy Ramu a estimé le prix de ce local à CHF 9'740,-, celle de la commune s'est élevée à CHF 30'000,-. Toutefois, étant donné l'historicité du lieu, la promotion du terroir que va en faire M. Ramu, ainsi que l'inutilisation actuelle du lieu, l'exécutif de la commune propose un prix de CHF 15'000,-. La commission des Finances a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents et enjoint le Conseil municipal à en faire de même.

Le rapport de conclusion de la commission des Finances et de la taxe professionnelle communale - préavis relatif à la vente de la parcelle n° 140 à Essertines (commune de Dardagny) à M. Guy Ramu est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.

7. Proposition de l'Exécutif

a) Délibération D2022-11 – vente parcelle à M. Guy Ramu

L'entrée en matière pour cette proposition de délibération est de 11 oui et 1 abstention.

Délibération

Vente de la parcelle communale n° 140 de la commune de Dardagny, sise à Essertines, d'une surface de 20m², comprenant un local de 17m², à M. Guy Ramu pour un montant de CHF 15'000,-.

Vu la demande par courrier du 22 septembre 2022 de M. Guy Ramu désireux de racheter la parcelle n° 140, sise à Essertines, et appartenant à la commune de Dardagny ;

Vu le rapport d'expertise du bureau d'architecte Hervé Basset du 22 mars 2022 estimant la valeur intrinsèque de la parcelle à Fr. 31'000,- et la valeur vénale à Fr. 30'000,- ;

Considérant que le bâtiment (ancien local pour le service du feu) situé sur la parcelle n° 140 n'a plus aucune utilité pour la commune de Dardagny ;

vu les explications données par Madame le Maire ;

vu le rapport de conclusion de la commission des finances du 3 octobre 2022 ;

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal

DECIDE

(à la majorité qualifiée)

par 11 x oui, 2 x abstentions et 0 x non

1. D'autoriser Madame le Maire à vendre la parcelle n° 140, de la commune de Dardagny, sise à Essertines, d'une surface de 20 m² pour un montant de Fr. 15'000,-, à M. Guy Ramu ;
2. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de Fr. 1,- représentant la valeur comptable du bien ;
3. De comptabiliser le gain sur la vente estimé à Fr. 14'999,- en revenus dans le compte de résultats ;
4. De charger Madame le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

8. Proposition des Conseillers municipaux

a) Questions orales ou écrites

Pas de question écrite, ni orale

9. Dossiers en cours - questions et remarques

Pas de question.

10. Divers et propositions individuelles

- **M. Guyot** remercie la commune pour le spectacle de la Revue de hier.

- **Mme Röthlisberger Couillaud** demande l'horaire, le lieu et l'ordre du jour de la séance de la commission Urbanisme-Aménagement de demain.

M. Polte informe que le rendez-vous est à 19h30 au carnotzet. L'ordre du jour est " point n° 1 - dossier en cours " et " point n° 2 - divers ".

Mme Zoller souhaite dire à la commission Urbanisme-Aménagement qu'elle s'est trompée sur son planning et ne pourra malheureusement être présente lors de la séance de demain.

- **Mme Schlipf** donne des nouvelles de Mme Sahar Nseir.
- **Mme Hutin** propose une photo de groupe des conseillers avant ou après le Conseil municipal du mois de décembre prochain si tout le monde est d'accord.
- **Le président** clôt la séance par la citation du jour " si je cherche dans mes souvenirs ceux qui m'ont laissé un goût durable, si je fais le bilan des heures qui ont compté, à coup sûr je retrouve celles que nulle fortune ne m'eut procurées ". *Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944)*.

La séance est levée à 19h50

Le président




Gautier Rausis

Une conseillère municipale



Laure Vanoncini

Le secrétaire



Roger Wyss